

motion présentée par les personnels élus de la liste intersyndicale ouverte.

Adoptée par l'ensemble des élus au CA :

- **Les personnels enseignants.**
- **Les personnels ATOSS.**
- **Les parents d'élèves.**
- **Les élèves.**

Objet : CAE

En juin 2007, l'Etat a annoncé le non renouvellement des CAE (contrats d'accompagnement à l'emploi) dans le cadre de la loi Borloo de cohésion sociale pour des missions de surveillance, d'entretien, de maintenance ou d'administration.

De nombreux CAE voient en ce moment leur contrat, arrivé à terme, non renouvelé. Cette situation est intolérable pour ces salariés « jetés » à la rue, sans qu'aucune formation ne leur ait été dispensée ; certains sont d'ailleurs exploités depuis des années par le biais de ces politiques qui enchaînent les contrats précaires. Certains se retrouvent parfois contraints de refuser le renouvellement de leur contrat, en raison de leur dégradation financière (suppression de la CMU et baisse de l'APL). Seul un statut de titulaire et un salaire décent auraient évité à ces personnels de se retrouver dans cette situation. C'est ce que nous dénonçons en appelant à refuser leur recrutement lors des conseils d'administration et en nous battant pour des postes de titulaires. Nous réclamons le réemploi de ces personnels avec une formation leur permettant de passer les concours.

La situation est tout aussi critique pour notre établissement qui ne disposera plus des personnels nécessaires au bon fonctionnement des services. En effet c'est 7 CAE sur postes TOS et 1 CAE vie scolaire qui ne sont supprimés. Les missions de ces personnels ne seront plus effectuées (surveillance des élèves à la grille, entretien des locaux). Elles seront alors transférées sur les autres personnels, augmentant de manière inadmissible leur charge de travail (plus de salles à nettoyer par agent, surveillance des entrées, etc), personnels qui travailleront plus sans gagner plus.

L'Etat nie ses responsabilités et diminue le nombre de personnels effectivement présents ayant en charge la vie scolaire et l'administration, deux domaines qui demeurent sous son entière responsabilité. En ce qui concerne la suppression des CAE chargés de l'entretien et de la maintenance, l'Etat reporte la charge sur les collectivités territoriales, danger que nous avons dénoncé avec la loi de décentralisation. Les collectivités territoriales qui avaient accepté la décentralisation parfois avec empressement, se retrouvent dans une impasse : aggravation de la précarité (au lieu de recruter des personnels qualifiés sur des postes stables) doublée d'une augmentation de la fiscalité locale et de l'endettement pour faire face à des dépenses croissantes. Deux dangers se profilent : la mise en place par les collectivités territoriales de pôles de personnels TOS (qui ne seraient plus à demeure dans les établissements) et l'externalisation des missions (assurées alors par des entreprises privées). Cette situation rend plus urgente encore le bilan de la décentralisation.

Nous demandons que l'Etat et les collectivités territoriales assument leurs responsabilités en créant les postes de titulaires nécessaires et le recrutement des personnels qualifiés en nombre suffisant pour assurer le bon fonctionnement des établissements publics d'éducation.